



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 10396

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la gestion des biens des universités. Dans son rapport public annuel 2012, la Cour des comptes a relevé que « Les faiblesses dont souffrent les procédures comptables des établissements examinés portaient sur quatre domaines : la gestion des immobilisations, la fiabilité du calcul des amortissements, le principe de séparation des exercices comptables ainsi que le recensement des risques et des engagements pesant sur les comptes des universités. La Cour recommandait aux ministres d'y porter une attention particulière. À l'exception de l'université Paris IV, aucune université ne dispose d'un inventaire physique permettant de garantir la réalité et l'exhaustivité des biens repris à l'actif du bilan. Si les établissements ont entrepris le recensement de leur parc immobilier et ont reçu, en 2010, une estimation de ce parc réalisée par France Domaine, les exemples des universités Paris III, Paris IV et Paris VI montrent que des incertitudes demeurent sur le périmètre des biens contrôlés, le statut juridique ou l'entité supportant la charge du renouvellement de certains biens. En outre, l'estimation de France Domaine étant globale, l'approche par composants, qui n'a pas encore été adoptée par les universités, reste à mettre en œuvre ». La question de la valorisation du patrimoine immobilier, préalable à sa dévolution aux universités, n'est donc pas encore réglée. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour améliorer cette gestion.

Texte de la réponse

Le processus de fiabilisation du parc immobilier des opérateurs de l'Etat vise à s'assurer que l'exhaustivité et l'exactitude de l'inventaire des biens gérés par les opérateurs soient effectives dans le référentiel immobilier Chorus RE-Fx. Ce dernier a vocation à gérer l'ensemble des immeubles utilisés par les établissements publics d'enseignement supérieur, quel que soit le mode juridique de l'occupation (immeubles domaniaux, biens propres, locations, mises à disposition à titre gratuit par les collectivités territoriales) et quelle que soit leur nature (immeubles non bâtis, bureau, logement, restauration, installations techniques, bâtiment d'enseignement...). Avec l'évaluation du parc immobilier et la réalisation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), la fiabilisation constitue une des phases de l'élargissement aux opérateurs de la politique immobilière de l'Etat mise en oeuvre par le service France Domaine. Depuis le basculement en 2010, dans le référentiel immobilier Chorus, des données relatives au parc immobilier des opérateurs de l'Etat qui figuraient dans l'ancien tableau général des propriétés de l'Etat (TGPE), le service France Domaine poursuit avec les établissements publics d'enseignement supérieur, assistés par les rectorats d'académie, ce chantier de fiabilisation. Une dernière phase de ce chantier a été lancée en juillet 2012 afin d'identifier et de résorber les écarts constatés entre les éléments d'inventaire renseignés dans les SPSI, les informations contenues dans les rapports d'évaluation réalisés au titre des deux campagnes d'évaluation du parc des opérateurs et l'inventaire immobilier recensé dans Chorus. Les faiblesses des procédures comptables relevées par la Cour des Comptes font écho au travail réalisé par les commissaires aux comptes dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, par la réalisation du contrôle des comptes et de la prévention des risques au profit de l'entité, de son environnement et de l'intérêt général. Si en 2009, tous les établissements étaient certifiés avec réserve, 10 %

des établissements sont certifiés sans réserve en 2011. L'augmentation du nombre d'établissements certifiés sans réserve montre une amélioration de la qualité comptable des universités. Globalement, les réserves sur les amortissements ne concernent que 2 % des réserves en 2011, tout comme celles liées au patrimoine non comptabilisé. Les réserves sur l'immobilier restent importantes (31%), mais concernent essentiellement des problèmes de méthode d'évaluation de France Domaine (11%) et la non mise en oeuvre de l'approche par composant (9%), qui restent stables sur les exercices 2010-2011. Les services du ministère se rapprocheront de France Domaine pour faire évoluer ces méthodes dans le bon sens. La certification des comptes contribue au processus d'amélioration des comptes financiers des établissements, et donc à celui de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10396

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6634

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 846